



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibération N°87/2025**

MC/GA/MC

Convocation en  
date du :  
31/10/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 06 novembre 2025 à 18h00.  
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.  
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOYANOVITH, Mme Michelle  
DUNYACH, Adjointes au Maire,  
M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE,  
M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,  
Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé  
BONET, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à  
M. Thierry CO, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à  
Mme Magali YOYANOVITH, Mme Martine ANDRES a donné  
procuration à Mme le Maire, M. Olivier REYNAL a donné  
procuration à M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU,  
Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

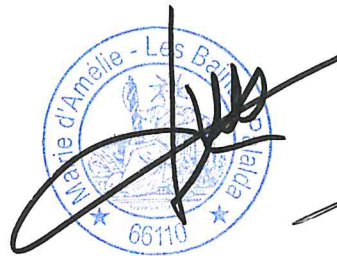
**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AVENANT N°1 AU CONTRAT  
DE COLLABORATION ET DE RECHERCHE ET  
DÉVELOPPEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ MILLENNIUM H2O**

Le Président de séance expose :

**VU** la délibération n°77/2024 en date du 03 décembre 2024 portant  
approbation d'un contrat de collaboration et de recherche et  
développement avec la société MILLENNIUM H2O,

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 03  
décembre 2024, un contrat de collaboration et de recherche et  
développement avec la société Millennium H2O. Il convient désormais,  
en complément de celui-ci, de déterminer les conditions d'exploitation  
de la Cyanobactérie par Millennium, et notamment la rémunération due  
à la Mairie. A ce titre, un projet d'avenant n°1 a été établi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré,****Par 16 voix POUR / 3 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****Ont voté contre : M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE  
(procuration de M. Olivier REYNAL)****APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au contrat de collaboration  
et de recherche et développement avec la société MILLENNIUM H2O,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération  
et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,  
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**A handwritten signature in black ink, which appears to read "Banyuls", is written to the right of the official stamp.